

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2022
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E (Communauté de Communes du Val d'Essonne)
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats
6. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal
7. Décision Modificative n°1
8. Attribution des subventions communales – Demandes complémentaires
9. SPL des Territoires de l'Essonne – Augmentation du capital social – Modification statutaire
10. Adoption des règlements des services périscolaires et extrascolaires 2022-2023
11. Modification du projet de convention de mise à disposition des équipements sportifs, culturels et de loisirs

La séance est ouverte à 19 heures

Présents : M. Thierry MARAIS, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole PRIGENT, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Marie-France PIGEON, M. Olivier JOSSE, Maires adjoints, M. Christophe RICHARD, Conseiller municipal délégué, Mme Simonne CADIX, M. Thierry BOUGAULT, M. Éric DAGUIN, M. Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Bruno MOÏTA, Mme Sarah STOEBNER.

Absents excusés : M. Jean-Claude QUINTARD (pouvoir à Mme PIGEON), Mme Nicole GUERNEVE (pouvoir à M. MARAIS), Mme Cécile GROENINCK (pouvoir à M. MARAIS), Mme Valérie BERNARD (pouvoir à M. NICOLAS), M Bruno MOÏTA (pouvoir à M HUET jusqu'à 19h12), Mme Cynthia VERGER (pouvoir à M. DAGUIN).

Arrivée de Monsieur Bruno MOÏTA à 19h12.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2022.

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Eric DAGUIN est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Accord unanime.

Fait à Vert le Grand, le 30 juin 2022

Le Maire,



3. Compte-rendu d'activité des commissions communales

Commission sport vie associative : M. Emmanuel HUET

La Commission s'est réunie le 13 juin 2022.

1. Planning d'utilisation des salles

Après un tour de table et quelques ajustements, le planning 2022-2023 est adopté.

Les jours fériés, l'utilisation de la salle Henri Boissière est possible, en respectant les horaires d'ouvertures et de fermetures. Si des débordements sont signalés (respect des lieux et des horaires), la Mairie se garde le droit de ne plus rendre accessible le complexe lors des jours fériés.

2. JO Paris – Réflexion autour d'une fête du sport

La Mairie propose de mettre en place la fête du sport en 2024, les associations sportives participeront à l'organisation de cet événement. Prévue le 15 juin 2024.

Nous contacterons également les écoles pour les mettre au courant. C'est la période du carnaval et nous pourrions certainement travailler ensemble sur cet événement.

3. Guide des associations

La Mairie propose aux associations de faire un guide pour la période de la mandature, les associations présentes sont d'accord.

4. Forum des associations 2022

Monsieur Huet informe que le forum se tiendra comme l'an passé dans la salle Henri Boissière le 10 septembre 2022.

5. Contrat engagement Républicain

Depuis avril 2022, le contrat d'engagement Républicain est obligatoire. C'est un document prouvant que l'association respecte plusieurs principes inscrits comme la liberté, la fraternité, la dignité laïcité...

Un exemplaire pour les demandes de subventions Départementale et un pour l'affichage obligatoire en club a été donné aux associations présentes.

6. Point sur la convention d'utilisation des équipements sportifs, culturels et de loisirs

Une mise à jour de la convention sera signée lors de la prochaine saison 2022-2023.

7. Droit à l'image des adhérents-communication municipale

Afin de pouvoir diffuser des photos sur le site et sur le journal Horizon, il est demandé aux associations de mettre dans les documents administratifs du début d'année le droit à l'image pour une diffusion sur nos différents supports d'informations. Cela est accepté et compris à l'unanimité des sections présentes.

8. Nouvelle section

L'association « bien être » a pour but de faire découvrir l'hypnose, la lithothérapie, la naturopathie, lors de réunions d'informations et la mise en place d'un salon à Vert-Le-Grand. Mmes Mansart, Algara et Virole sont les responsables de cette association.

9. Divers

Monsieur Huet demande la pose de poteaux au niveau du petit rond-point du complexe sportif, pour empêcher que des personnes se garent au niveau du marronnier. Il y a suffisamment de places de parking.

La section danse classique du Foyer rural bénéficiera d'un nouveau tapis de danse à la rentrée.

Commission Scolaire périscolaire : M. Olivier JOSSE

La commission s'est réunie le 9 juin dernier et a étudié les différents règlements qui seront détaillés au point 10.

Par ailleurs, il a été évoqué par Mme CATINOT les difficultés potentielles qui seraient rencontrées à la rentrée de septembre si une 4^e ATSEM n'était pas recrutée.

Les surveillants d'étude seront réunis en début d'année pour leur rappeler le règlement et son application.

Dès à présent, il faut nous mettre en quête d'un ou d'une nouvelle surveillante.

Le recrutement d'animateurs pour l'ACM est par ailleurs compliqué et il faut intensifier les recherches.

Commission Conseil Municipal Enfants : M. Olivier JOSSE

Le 16 juin dernier, je suis allé présenter le CME en vue des prochaines élections qui auront lieu le 11 octobre prochain. L'accueil a été très favorable et les enfants ont posé de nombreuses et pertinentes questions. Le corps enseignant souhaiterait avoir un retour sur la réalisation des projets des élus CME. J'ai rappelé les projets en cours et leurs réalisations progressives. L'an prochain, la commission essaiera de trouver un temps partagé avec l'école pour faire part de l'avancée des différents projets du CME.

Commission de Sécurité et PPMS : M. Bruno NICOLAS

La commission de sécurité de l'Eglise s'est déroulée le 17 Juin 2022. Avis favorable à la poursuite de son activité. L'Eglise a été reclassée en 5^{ème} catégorie, cela veut dire qu'il n'y aura plus de commission de sécurité périodique pour l'Eglise avec les pompiers. L'entretien et les contrôles techniques seront néanmoins assurés par la Mairie.

Commission Culture et Patrimoine : Mme Nicole PRIGENT

La Commission s'est réunie le 8 juin 2022.

Nous avons fait un bilan sur le premier Festival des Arts en Vert.

Après avoir fait un tour de table, il ressort de façon évidente que la communication n'était pas à la hauteur de l'événement. Affiches peu attirantes manque d'horaires précis, pas de communication vers les scolaires, communication restreinte à la commune le site de la CCVE ne semblant pas être consulté, nous en prenons acte.

Le festival et l'exposition de peinture étaient malgré cela une réussite, date est prise pour une nouvelle édition le 14 mai 2023.

Préparation de l'exposition Patrimoine du 18 et 19 septembre.

Monsieur Ziegler nous a présenté L'Association Française des Collectionneurs d'Ex-Libris AFCEL qui nous proposera une exposition au domaine de la Saussaie dans le cadre des journées du patrimoine les 17 et 18 septembre.

En amont une visite de l'atelier musée de l'imprimerie de Maiesherbes sera proposée en partenariat avec le club des anciens. La médiathèque proposera des ateliers de création d'ex-libris avec les scolaires, et des ateliers au domaine de la Saussaie le samedi et dimanche après-midi.

Le samedi à 10h départ de la place de la mairie pour le parcours QR code du patrimoine.

Fête de la musique

Nous avons eu quelques difficultés à organiser la fête de la musique, avec des désistements de dernière minute.

Ce fut malgré cela une belle soirée, à laquelle ont assisté de nombreux Grandvertois. Je tiens à remercier les commerçants qui sont restés ouverts.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

CCVE : M. Bruno NICOLAS

Je suis allé le 17 Juin à une réunion à la CCVE avec Yvelines Restauration et les représentants des différentes communes adhérent au marché de restauration scolaire. Le prix des matières premières, transports, salaires ayant augmenté de manière significative ces derniers mois, le coût de vente des repas et services pour la restauration scolaire (pour la mairie) augmentera de 4% au 1^{er} Septembre 2022, en vertu de la théorie de l'imprévision (circulaire du 16 juillet 2021).

Commission Actions et Equipements Sportifs d'Intérêt Communautaire : M. Emmanuel HUET

La Commission s'est tenue le 16 mai 2022

1. Diagnostic sportif

Il y aura un diagnostic concernant les équipements sportifs de la communauté de commune pour 22 365€.

Les membres de la commission n'étaient pas tous d'accord pour ce diagnostic puisque nous avons déjà réalisé un travail sur le référencement des équipements et que nous pensons être capable de définir les besoins en équipements en fonction de l'intérêt communautaire des communes du CCVE.

2. Gymnase Communautaire de Mennecy

La première pierre a été posée début juin, livraison prévue au premier semestre 2023.

3. Fonds de concours

Pour recevoir une subvention pour la construction d'un équipement sportif, les communes ne bénéficiant pas de collèges ne seront pas prioritaires, cela est inscrit dans les statuts du CCVE.

Par contre, le CCVE peut subventionner toutes les communes grâce aux fonds de concours. Il faut faire un dossier. Cette année, Ballancourt a reçu 250 000 € pour financer un terrain de foot synthétique.

Monsieur Huet demande aux associations de monter des dossiers afin de les proposer et de les soutenir.

Il serait également utile que les communes ayant des collèges ou lycée au sein du CCVE, ne bénéficient pas à la fois des fonds de concours et de subventions communautaires pour que les petites communes puissent aussi avoir des équipements de qualité. (Exemple : Ballancourt).

4. Trophées du sport

La CCVE organise cet événement afin de mettre en avant les sportifs ou les membres de bureaux des associations sportives.

Toutes les associations sportives de Vert Le Grand recevront un document dans les prochains jours à remplir et à rendre afin de mettre en avant des sportifs suivant des catégories d'âges ou des membres de bureaux.

Commission Tourisme - Valorisation du Patrimoine : Mme Nicole PRIGENT

La Commission s'est réunie le mardi 12 mai 2022.

1. Taxe de séjour

Il est proposé de maintenir les tarifs 2022 pour l'année 2023.

2. Fonds de concours Petit Patrimoine Touristique 2022

Un seul dossier a été présenté, il s'agit de la restauration de la couverture en ardoise du clocher et restauration de la flèche de l'Eglise Saint Pierre.

Comme prévu dans le règlement, dans le cas où l'enveloppe n'est pas entièrement consommée après la première attribution prévue au premier semestre, une nouvelle date butoir de dépôt des dossiers est proposée à la date du 30 septembre pour une nouvelle attribution dans la limite des inscriptions budgétaires résiduelles annuelles.

Commission Actions et équipements Culturels d'intérêt communautaire : Mme Nicole PRIGENT

La Commission s'est tenue le mercredi 11 mai 2022.

Présentation du contrat culturel de territoire

Le Contrat culturel de territoires (CCT) a pour objet d'accompagner une commune, ou un groupement de communes dans la mise en œuvre et le développement d'un projet culturel structuré et durable. Il peut être complété par un soutien à l'investissement à travers l'Aide à l'investissement culturel. Le soutien départemental porte sur l'ensemble du champ culturel : lecture, patrimoine, Éducation Artistique et Culturelle, enseignement artistique, spectacle vivant, cinéma, arts visuels...

Au cours de l'année 2022, la CCVE s'axera sur la proximité culturelle, s'efforcera de cultiver ce qui peut faire lien et ouverture auprès des communes dont les plus rurales, notamment avec des projets hors les murs et itinérants.

Le printemps des contes, les 6 représentations se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Le cinéma plein air aura lieu cette année à Saint Vrain le samedi 16 juillet vers 21h30/22h. L'inscription sera obligatoire.

La fête de la science sera programmée à Fontenay-le-Vicomte.

La chargée de mission de projet culturel arrivera le 1er juillet 2022.

L'agent recruté aura dans un premier temps pour mission d'élaborer, une dynamique de réseau avec les différents acteurs culturels, associatifs, institutionnels en développant les relations avec le secteur social, favorisant par la suite la réalisation d'un état des lieux culturel.

La première phase de ce diagnostic consistera à diffuser un questionnaire à destination des représentants des 21 communes et partenaires, avec la programmation de rendez-vous pour accompagner la complétude du document. Cet état des lieux (calendrier des manifestations, recensement des associations, les projets et actions culturels, les cartographies des lieux culturels...) sera présenté lors des instances communautaires au cours du second semestre 2022. Les éléments recueillis serviront à l'écriture du cahier des charges « du diagnostic culturel territorial ».

Commission Santé, culture et déchets ménagers et assimilés : M Olivier JOSSE

Le 21 juin dernier, j'ai participé à trois commissions : santé, culture et déchets ménagers.

Pour la santé, l'URPS a présenté ses possibilités d'accompagnements pour la recherche et l'installation des structures de santé. Je suis déjà en lien avec cette structure et j'ai transmis la vidéo que nous avons réalisée pour être encore plus attractif.

Pour la culture, un diagnostic de l'ensemble des ressources et des besoins du territoire a été présenté. Il a ensuite été discuté du projet de reprise de la médiathèque de la Ferté Alais pour en faire un pôle à rayonnement communautaire. Le département céderait pour l'euro symbolique cette médiathèque et la CCVE moyennant 60 000 euro par an pourrait en assurer le fonctionnement. Si les ressources média sont importantes, reste entre autres une grande incertitude concernant la mobilité des scolaires qui augmenterait la charge des communes. Le projet est ambitieux et intègre également un système informatique unifié de l'ensemble des médiathèques CCVE qui permettrait des prêts dans n'importe quelle médiathèque CCVE.

Pour les déchets ménagers, la collecte en CO,5 sera mise en place le 1^{er} juillet 2022 avec la communication afférente en même temps ; il s'agit du nouveau calendrier principalement qui comportera des renvois sur le site CCVE pour les cas spécifiques. Les sacs déchets verts seront maintenus pour les foyers qui ne peuvent se doter de bacs ; leur coût reste de 1,50 € par sac. Enfin les points d'apport volontaires (PAV) emballages et verre seront repris par la CCVE soit à la fin du contrat le 31 mai 2024, soit le 1^{er} janvier 2023. Les PAV emballages seront convertis en PAV verre à l'une de ces deux dates. Les deux dates présentent avantages et inconvénients.

M Christophe RICHARD :

Pour compléter l'information d'Olivier Josse, je tiens à préciser que la qualité du tri des poubelle jaune est très important.

Le centre de tri est contrôlé par un organisme indépendant et la qualité du tri constaté sur la chaîne de tri a une influence sur les éventuelles aides que le Siredom peut recevoir. Si le tri n'est pas bon cela peut donc avoir un effet sur la tarification.

La qualité du tri que nous faisons individuellement est donc importante.

Commission des usages numériques : M. Christophe RICHARD

Le 13 juin 2022 : Bureau Exceptionnel élargi à la Commission UNAPS

Approbation du CR de la commission du 7 février.

- Dans cette commission nous avons eu la présentation du rapport d'activité du service commun DMSI.
- Un point sur la vidéo protection
- Un point sur le Plan Numérique Intercommunal.

En question diverses :

J'ai demandé s'il est possible de développer une application (participative) permettant de signaler aux autres usagers si les bornes d'apport volontaire sont pleines.

De sorte à ce que l'utilisateur ne se déplace pas s'il voit que la borne est pleine sur l'application. Trop souvent les déchets sont déposés au pied des bornes pleines car les usagers ne veulent pas repartir avec ce qu'ils ont mis en leur voiture. Le SIREDOM a déjà un système d'alerte indiquant que les bornes sont pleines. (Normalement et si cela fonctionne car les bornes sont régulièrement pleines).

Pour la réunion du 13 juin :

➤ **Présentation de la vidéo protection :**

Marché mi-2021 => une seule réponse Groupe SPIE/Bourgues.

Attribution du marché

- O Début du marché : 20 10 2021
- O Fin du marché : 19 10 2025
- O Marché sans minimum d'achat

12 communes adhérentes

- 136 caméras (optimisation comprise -10)
- 104 entrées/sorties de villes
- 32 cœurs de villes
- Investissements :
1 183 200 € sur 2 ans
Puis 50 k€/an
- Fonctionnement
74 000 € sur 2 ans puis 49 000€/an

Pour Vert le Grand, nous avons 12 caméras Entrée/Sortie de Ville qui représenteront 14 088 € /an pour l'investissement + le fonctionnement.

Nous avons également 6 caméras cœur de villes qui représenteront 7 044 € /an pour l'investissement + le fonctionnement.

Seul ces 7 044 € seront payés par la commune. Cette somme sera fixe, même si nous ajoutons des caméras.

7 communes ont choisi de reprendre leurs compétences en vidéo protection des entrées/sorties et cœurs de villes. (AUVERNAUX, BALLANCOURT SUR ESSONNE, CERNY, D'HUISON LONGUEVILLE, ITTEVILLE, MENNECY, ORMOY, VAYRES SUR ESSONNE, VERT LE PETIT).

Planning :

- Mardi 28 juin : Conseil Communautaire : Mise à jour de l'intérêt communautaire vidéoprotection
- Jeudi 30 juin à 14 h 30 : CLECT vidéoprotection
- Mi-juillet : Envoi du rapport de CLECT
- Début septembre Commission UNAPS : Présentation de la solution technique et du planning
- Avant mi-octobre Conseil Municipal des communes : Vote du rapport de CLECT

➤ **Présentation du Plan Numérique Intercommunal du Val d'Essonne.**

Document de 30 pages disponible si vous souhaitez le consulter.

10 projets ont été identifiés à court et moyen terme. Certains projets sont présentés en version synthétique ci-après, sous un format de fiche-action.

THÉMATIQUES	FICHE PROJET	DÉTAIL DU PROJET
<p>Axe 1 Le numérique au service des usagers</p>	<p>1 - Renforcer l'accompagnement des usagers aux usages du numérique</p> <p>2 - Mettre en place un portail web usager</p> <p>3 - Lancer une application mobile multiservices</p> <p>4 - Déployer un réseau wifi territorial Très Haut Débit</p>	<p>La CCVE souhaite développer sa politique de médiation et d'inclusion numérique sur le territoire, pour permettre à tous les habitants qui le souhaitent d'acquérir de nouvelles compétences en matière de numérique.</p> <p>Déploiement d'un portail citoyen mutualisé entre l'intercommunalité et à terme les communes afin de faciliter l'accès aux services des démarches administratives et des habitants.</p> <p>Une application mobile permettant d'informer les citoyens et aux citoyens de faire remonter de l'information vers les administrations : sondage, propositions, signalements (nid de poule, dépôts sauvages, etc.).</p> <p>Création d'un réseau wifi territorial public gratuit accessible sur les points d'intérêt du territoire : mairies, centres-bourgs, parcs et jardins publics.</p>
<p>Axe 2 La transformation digitale des collectivités</p>	<p>5 - Former les élus et les agents au numérique</p> <p>6 - Concevoir un intranet territorial</p> <p>7 - Mettre en place une plateforme de gestion technique centralisée "vidéoprotection" et "contrôle d'accès"</p>	<p>Introduction de dispositifs de formation pour les élus et les agents sur le numérique.</p> <p>Déploiement d'un outil de communication interne pour permettre de mieux diffuser l'information entre agents et entre agents et élus.</p> <p>L'espace de travail numérique pourrait potentiellement être mutualisé à l'échelle des communes de l'intercommunalité.</p> <p>Une plateforme de gestion centralisée permettant de piloter et gérer à distance certains équipements et services urbains : vidéoprotection, gestion technique des bâtiments, éclairage public, consommation d'eau.</p>

Axe 3

Le numérique pour répondre aux défis du développement durable

8 - Développer une stratégie numérique durable

Développer une feuille de route et mettre en œuvre des actions en faveur d'une stratégie numérique durable : sensibiliser et mobiliser sur l'impact environnemental du numérique, objectiver son impact à l'aide d'une évaluation et formaliser un document stratégique.

9 - Développer une plateforme des commerces locaux

Développement et promotion du portail internet *Les Vitrines du Val d'Essonne*.

10 - Enrichir la carte interactive du territoire (transport, mobilité douce)

Amélioration de la carte interactive existante.

Commission Transport-Mobilités du 17 juin 2022 : M. Christophe RICHARD

1. Présentation par l'association ADUMEC du projet de ligne S (revoyure Schéma Directeur du RERD)
2. Formulation de l'avis concernant les options et variantes proposées dans le cadre du prolongement des navettes Malessherbes/Paris des membres de la commission Transport suite à la sollicitation d'IDFM
3. Approbation du compte-rendu de la commission Transport du 17/05/22
4. Présentation du projet de Transport d'Utilité Sociale et Solidaire de la CCVE
5. Questions diverses

Dans le compte-rendu du 17 mai, nous retrouvons des informations sur l'Élaboration du nouveau schéma directeur d'aménagements cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Rapport de diagnostic

Il y a 73 pages !

Ce que l'on peut retenir pour Vert le Grand :

- Liaison Bondoufle Vert le Grand par D31 (2025)

Route communale pour rejoindre le CD 31 :

- Assurer la liaison avec le Centre commercial de Brétigny sur Orge,
- Assurer la liaison avec Vert le Petit et le centre commercial Intermarché,
- Assurer la liaison avec Bondoufle

Vert le Petit et Leudeville ont également demandé :

- Assurer la liaison avec le pôle commercial de Brétigny-sur-Orge

Projet de Transport d'Utilité Sociale et Solidaire (TUS) sur le territoire de la CCVE

Les grands principes retenus sur la CCVE pour le TAD labélisé :

- Un TAD avec une logique de complétion / remplacement de l'offre régulière en heures creuses.
- Objectif : renforcer la connexion interbassins grâce à des liaisons structurantes en heures creuses, en desservant toutes les communes de la CCVE (et particulièrement les communes en marge).

Pour Vert le Grand, nous aurons une fusion des lignes 202 et 201 en heures creuses.

La semaine de 9h30-16h30

Le samedi de 08h30-19h30

Création de Bus de Soirée :

- Départ après l'arrivée des derniers RER de 20h00 à 23h30.
- A la montée, les voyageurs indiquent leur arrêt de descente.
- Pour Vert le Grand, le service sera au départ de Mennecy (RER D).

En complément, il y aura la création d'un Transport d'Utilité Sociale et Solidaire, assuré par l'association Essonne Mobilités avec pour but la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilité individualisées et durables destinées aux personnes les plus défavorisées du fait de leurs revenus ou de leur localisation géographique résidente sur le territoire de l'Essonne.

Fonctionnement du futur TUS CCVE

- Système « porte à porte » : du domicile vers une polarité / un pôle d'échange multimodal / pôles de santé / services sociaux dans un rayon de 50km
- 6h –22h du lundi au samedi
- Véhicules : VE de 5 places
- Coût du trajet : plafond de la participation à 0,32 €/Km, au-delà de 3 Kms = 1€ le voyage
- Gestion des réservations par téléphone et courriel
- Réservation 48h à l'avance par téléphone
- Participation financière de la CCVE : 3 000€/mois

- Mise en œuvre à partir du 1^{er} août 2022, calée sur le démarrage du nouveau Marché Public 24 d'IDFM
- Convention de août à décembre 2022 renouvelable,
- Retour d'expérience à réaliser en fonction de la période de test avec analyse des données de fonctionnement.

Conseil Communautaire : M. Jean-Claude QUINTARD

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 31 mai 2022

- Le conseil a pris acte des décisions prises par le Président.
- Création du Comité Social Territorial de la CCVE.
- Attribution d'un fonds de concours « petit patrimoine touristique » à Mennecy pour l'église Saint Pierre : 6 000 €.
- Il a été fixé les tarifs de la taxe de séjour à partir du 1er janvier 2023.
- Il a été fixé le reste à charge pour les familles, pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit aux élèves du territoire ayant souscrit une carte Scol' R, scolarisés dans un établissement privé ou public de secteur :
 - 24 € pour les élèves de maternelle et du primaire éligibles et non éligibles ;
 - 50 € pour les collégiens non boursiers, éligibles et non éligibles ;
 - 25 € pour les collégiens boursiers, éligibles et non éligibles ;
 - 50 € pour les lycéens non boursiers, éligibles et non éligibles ;
 - 25 € pour les lycéens boursiers, éligibles et non éligibles ;
- Il a été fixé le reste à charge pour les familles, pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit aux élèves du territoire ayant souscrit une « carte scolaire bus ligne régulière » ou carte scolaire bus RPI », scolarisés dans un établissement privé ou public de secteur :
 - 50 € pour les collégiens non boursiers ;
 - 25 € pour les collégiens boursiers ;
 - 50 € pour les lycéens non boursiers ;
 - 25 € pour les lycéens boursiers ;
- Il a été fixé le reste à charge pour les familles, pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit aux lycéens du territoire ayant souscrit un forfait « Imagin' R scolaire » et empruntant les lignes 284.04 et 284.06 scolarisés dans un établissement privé ou public de secteur :
 - 50 € pour les lycéens non boursiers ;
 - 25 € pour les lycéens boursiers ;

Vous retrouverez l'intégralité des points votés sur le site de la CCVE.

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

SIREDOM : M. Jean-Claude QUINTARD

Le Comité syndical s'est réuni le 21 juin 2022

- Le comité a pris acte des décisions du Président et des délibérations du bureau du Syndicat.
- Pris acte de l'avis de la chambre Régionale des comptes.
- Approbation de la dissolution de la SARL Compost Sud Essonne.
- Souscription d'une ligne de trésorerie d'1M€ à compter du 1er Octobre.
- Approbation des comptes de gestion
 - Budget principal
 - Budget annexe Compost Sud Essonne
- Approbation du CA 2021
 - Budget principal
 - Budget annexe CSE
- Approbation des résultats
 - Budget principal
 - Budget annexe CSE
- Approbation du budget supplémentaire
 - Budget principal
 - Budget annexe CSE
- Mise en place d'une participation sociale complémentaire pour le personnel.
- Recrutement de six agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
- Approbation d'un avenant concernant l'exploitation du CITD de Vert-le-Grand

Vous retrouverez l'intégralité des points votés sur le site du SIREDOM.

SIARCE : Mme Marie-France PIGEON

Nous avons eu un Comité Syndical le 2 juin dernier. Pour ceux que cela intéresse, vous en trouverez le compte rendu sur le site du SIARCE.

Un chantier citoyen aura lieu à Vert-le-Grand du 11 au 15 juillet prochain. Il sera le dernier car nous avons décidé de les arrêter à la fin de cette année à cause du coût.

Ils devraient être remplacés par des « Contrats Pédagogiques Environnementaux » destinés aux classes de primaires.

Nous avons un Comité ce mercredi au cours duquel ce projet sera expliqué. Je vous en reparlerai lors de notre prochain conseil municipal.

La 3^{ème} et dernière partie de la classe d'eau des 22 élèves de CM1 de notre village a eu lieu en extérieur dans le parc du Château en bordure du rû de Misery.

Ce dernier atelier leur a permis de voir plus concrètement les sujets qu'ils avaient abordés lors des 2 premiers qui avaient eu lieu dans leur classe.

Un bel article à ce sujet est paru dans le journal « le Républicain » du 16 juin.

6. Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation :

- 6/2022 du 7 avril 2022 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la société « Les Thérèses » pour un montant de 1 420 € TTC.

- 7/2022 du 12 avril 2022 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie « La compagnie les dents et au lit... » pour un montant de 780.00 € TTC.
- 8/2022 du 15 avril 2022 : Contrat de prestation de service ACITI accompagnement sur la maîtrise des consommations de fluides pour un montant de 2 300€ HT.
- 9/2022 du 30 avril 2022 : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Les Marchepieds » pour un montant de 1 334.55 € TTC.
- 10/2022 du 30 mai 2022 : Convention de mise à disposition des locaux de la Maison Médicale avec Essonne Habitat moyennant une redevance annuelle de 26 004€ hors charges.
- 11/2022 du 7 juin 2022 : Demande de subvention relative à l'aménagement de l'espace naturel sensible du domaine de la Saussaie – Demande déposée auprès du Département de l'Essonne afin de permettre l'acquisition d'équipements pastoraux et l'aménagement d'un chemin.
Montant de la subvention sollicitée : 19 029 HT soit 50% du coût prévisionnel de l'opération.
- 12/2022 du 7 juin 2022 : Attribution du marché de l'Orangerie. Montant total des travaux : 461 018.62 € HT.
- 13/2022 du 16 juin 2022 : Convention relative au mini-séjour du centre de loisirs « Les p'tits Loups » avec le cirque équestre COCICO du 14 au 21 août 2022 pour un montant de 14 756.00 €.

7. Décision Modificative n°1.

Il est proposé aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante pour permettre à la commune de payer la subvention exceptionnelle à l'Ukraine.

En effet, la Trésorerie a demandé que ce versement soit imputé au titre de l'article 6748 (autres subventions exceptionnelles) et non à l'article 022 (dépenses imprévues).

Afin de permettre la mise en œuvre effective de cette subvention, il convient d'adopter une décision modificative.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération n°2022/06 du 28 mars 2022 portant adoption du budget primitif pour l'exercice 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à des ajustements de crédit sur le budget de la ville,

Il est proposé aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues(fonctionnement)	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6748 : Autres subventions exceptionnelles	0.00 €	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 300.00 €	2 300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte la décision modificative n°1 sur le budget de la ville tel que présentée ci-dessus.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

8. Attribution des subventions communales – Demandes complémentaires.

Monsieur le 1^{er} Maire Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que deux demandes de subventions complémentaires ont été déposées en Mairie.

La Commission des finances s'est réunie le 20 juin 2022 pour l'examen de ces nouvelles subventions communales.

Il est proposé d'étudier ces demandes en tenant compte des mêmes critères que ceux retenus lors de la séance du 28 mars 2022 à savoir :

- Le nombre d'adhérents de Vert-le-Grand, le nombre d'adhérents extérieurs et le nombre d'adhérents de moins de 18 ans
- La non thésaurisation, c'est à dire le rapport entre le reste en fin d'année civile et les dépenses prévues sur l'année suivante
- La commission s'est aussi attachée à ne pas mettre les associations en difficulté financière afin de leur permettre de continuer leur activité tout en ayant une gestion rigoureuse

Il est donc proposé d'accorder aux associations les subventions en tenant compte de ces critères.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2022/08 adoptée par le Conseil Municipal le 28 mars 2022 relative à l'attribution des subventions communales,

VU l'avis de la Commission des Finances,

CONSIDERANT les propositions complémentaires d'attribution des subventions communales,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations telles qu'indiqué ci-après :

Section JSP VLG	575 € (en complément des 1 000€ attribués le 28 mars 2022)
Association Bien être	615€
Total Associations non sportives :	1 190€
TOTAL DE SUBVENTIONS PRECEDEMENT ARBITREES :	92 850 €
TOTAL GENERAL :	94 040 €

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

9. SPL des Territoires de l'Essonne – Augmentation du capital social – Modification statutaire.

Le Conseil d'administration de la SPL des Territoires de l'Essonne a, par délibération en date du 18 mai 2022, arrêté le projet d'une nouvelle augmentation de capital pour un montant maximum de 15.000 € ce qui pourrait porter le capital de 1 025 000 € à 1 040 000 € au plus.

Cette projection a été établie en tenant compte des intentions de participation des communes de Champcueil et d'Etréchy, nouvelles entrantes, pour 5.000 € chacune et permettre à une troisième commune du territoire d'entrer au capital. Conformément à la loi, cette augmentation de capital pourra être réalisée dans la mesure où les ¾ des actions à émettre auront été souscrites.

Dans le cadre de cette procédure, les collectivités actionnaires auront proportionnellement au montant de leur participation au capital, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises dans le cadre de cette augmentation de capital. Elles seront libres de faire jouer ou pas ce droit de souscription.

Cette augmentation de capital n'aura pas de conséquence sur la composition du Conseil d'administration de la SPL, les communes entrantes devenant membres de l'Assemblée Spéciale.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-1 du code général des collectivités territoriales, l'accord du représentant des collectivités actionnaires de la SPL des Territoires de l'Essonne à l'Assemblée générale de la Société sur la modification portant sur la composition du capital social ne peut intervenir sans une délibération préalable de l'assemblée délibérante de sa collectivité approuvant le projet de modification statutaire.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SPL des Territoires de l'Essonne pour un montant maximum de 15.000 € par émission de 1.500 actions nouvelles de numéraire de 10 € de valeur nominale chacune émises au pair, ce qui pourrait porter le capital de 1.025.000 € à 1.040.000 € au plus et le projet de modification corrélative de l'article 7 « Capital social » des statuts ;
- de donner tous pouvoirs au Maire à l'Assemblée générale de la SPL pour approuver ce projet d'augmentation de capital et la modification corrélative des statuts qui en résultera à l'exception de la résolution tendant à ouvrir le capital social aux salariés de la Société qu'il lui appartiendra de rejeter.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1524-1,

VU le texte des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée générale de la SPL des Territoires de l'Essonne relatives à l'augmentation de son capital social arrêté par le Conseil d'administration de la Société,

VU le rapport de présentation,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le projet d'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription de la SPL des Territoires de l'Essonne pour un montant maximum de 15.000 € par émission de 1.500 actions nouvelles de numéraire de 10 € de valeur nominale chacune émises au pair, ce qui pourrait porter le capital de 1.025.000 € à 1.040.000 € au plus.

APPROUVE le projet de modification corrélative de l'article 7 « capital social » des statuts.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire au sein de l'Assemblée générale de la SPL pour approuver ce projet d'augmentation de capital et la modification corrélative des statuts qui en résultera à l'exception de la résolution tendant à ouvrir le capital social aux salariés de la Société qu'il lui appartiendra de rejeter.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

10. Adoption des règlements des services périscolaires et extrascolaires 2022-2023.

Les règlements intérieurs du centre de loisirs, de la garderie, du restaurant scolaire et des études surveillées ont été adoptés pour l'année scolaire 2021-2022. Il convient par conséquent de délibérer pour permettre leur application au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Les règlements ont subi très peu de modifications : changement des adresses mails du village et modification des horaires de l'étude de 17h15 à 18h au lieu de 17h à 18h

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les termes des différents règlements relatifs au fonctionnement de l'Accueil Collectif de mineurs les Petits Loups, de la garderie, du restaurant scolaire et des études surveillées tels que joint à la présente note de synthèse.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 17 juin 2021,

VU l'avis de la commission scolaire-périscolaire du 9 juin 2022,

CONSIDERANT que les règlements intérieurs actuels des services périscolaires et extrascolaires s'appliquent au titre de l'année scolaire 2021-2022,

CONSIDERANT qu'il est par conséquent nécessaire de mettre à jour lesdits règlements,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE l'adoption des règlements intérieurs de l'Accueil Collectif de Mineurs les Petits Loups, de la garderie, du restaurant scolaire et des études surveillées 2022-2023 tels que joints à la présente délibération.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

11. Modification du projet de convention de mise à disposition des équipements sportifs, culturels et de loisirs.

Afin de promouvoir le développement du mouvement associatif local, la commune met à disposition des associations sportives ou culturelles ses installations sportives et ses salles, et ce, gratuitement, soit pour des créneaux réguliers, soit plus ponctuellement pour l'organisation de compétitions et de manifestations exceptionnelles.

Aussi, il convient de formaliser auprès de chaque utilisateur les conditions d'utilisation afin de préciser les droits, obligations et responsabilités de chacun. Les conventions qui finalisent ces partenariats seront signées à chaque début de saison sportive (début d'année scolaire).

Cette convention a déjà été mise en place pour la saison 2021-2022. Il est apparu utile d'y apporter quelques adaptations mineures (horaires, utilisation de la salle de danse, parking, ...)

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention type de mise à disposition des équipements sportifs, culturels et de loisirs communaux, entre la ville et les associations, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission sport et vie associative qui s'est tenue le 22 novembre 2021,

VU l'avis de la commission sport et vie associative qui s'est tenue le 13 juin 2022,

VU le projet de convention type de mise à disposition des équipements sportifs, culturels et de loisirs communaux, entre la commune et les associations,

CONSIDERANT qu'il est important pour la commune de soutenir le mouvement associatif local en leur permettant l'utilisation des équipements municipaux sportifs, culturels et de loisirs pour la pratique de leurs activités,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de préciser les conditions dans lesquelles les installations sportives, culturelles et de loisirs de la commune peuvent être utilisées, ainsi que les engagements réciproques des parties dans le cadre d'une convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le projet modifié de convention type de mise à disposition des équipements sportifs, culturels et de loisirs communaux, entre la ville et les associations sportives ou culturelles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec toutes les associations qui disposeront de créneaux horaires dans les équipements de la commune.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

OAP Saint Pierre :

Le projet est en cours d'étude.

54 logements sont prévus dont 8 T2 et 2 T3 au profit de la commune. Il est également étudié la possibilité d'aménager les locaux des services techniques dans cette zone.

Orangerie :

La réunion de coordination de début de chantier aura lieu jeudi 30 juin.

Bourdaisière et pigeonnier :

Le programmiste missionné pour évaluer si l'implantation d'un pôle culturel dans ces lieux est possible a fait un premier retour mardi 14 juin. Il en conclut que ce transfert est possible, mais pour être optimal cela supposera d'utiliser l'angle situé entre les deux bâtiments afin de les relier et accroître la surface.

Maison médicale :

Bail signé le 30 mai avec Essonne Habitat..

Bail signé avec les infirmières fin juin. Elles entrent dans les nouveaux locaux le 1^{er} juillet.

Les kinésithérapeutes intégreront les locaux au cours du 2^{ème} semestre.

Nouveaux habitants :

La visite des nouveaux habitants s'est déroulée le samedi 11 juin. Ils étaient enchantés.

Elections législatives :

Remerciements à tous ceux qui sont venus aider pour tenir un bureau de vote.

Stagiaires : La commune recherche en urgence deux stagiaires post bac pour une durée de 2 mois. A défaut les subventions octroyées par la région seront perdues.

Fête de l'humanité :

Elle se déroulera les 9, 10 et 11 septembre. Ce sera une très importante manifestation qui génèrera de grosses perturbations. 100 000 personnes sont attendues par jour. Les organisateurs recherchent des parkings.

Monsieur Bruno NICOLAS :

Le 13 Juin, nous avons eu une réunion avec la DRAC au domaine de la Saussaie. Il en résulte qu'il y a des travaux urgents à réaliser, notamment la mise en sécurité de la couverture du Pigeonnier, pour laquelle nous pouvons avoir des subventions, et ceci avant le dépôt du permis de construire de la réfection de la couverture de celui-ci. Mme De Quelen, architecte, réalisera le dossier de permis de construire pour la réfection de la couverture du Pigeonnier.

Les travaux de rénovation de l'Orangerie commenceront le 30 Juin 2022.

Nous avons reçu un courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques nous indiquant une baisse de 78 541 € de leurs prévisions de recettes de la taxe foncière pour 2022, prévisions qui

avaient été intégrées dans le budget prévisionnel 2022 (7,89 % du montant de la recette des impôts prévus dans le budget prévisionnel 2022). Cette baisse concerne des locaux industriels sur la commune. La Direction Départementale des Finances Publiques nous précise que l'on ne pas avoir de plus amples précisions en vertu du « secret fiscal » auquel ils sont tenus.

Je tiens à mon tour à remercier tous les bénévoles non élus qui nous ont aidés à tenir les bureaux de vote et le dépouillement lors des dernières élections présidentielles et législatives.

Monsieur Olivier SCHINTEGN :

10 et 11 juin 2022 : FREDON IDF

La conférence sur les espèces nuisibles organisée à l'Auberge en partenariat avec la Fredon ile de France le 10 juin a retenu toute l'attention des participants. Au programme : frelon asiatique, moustique tigre, punaise de lit, chenille processionnaire, ambroisie.

La balade urbaine du samedi matin a séduit bon nombre de Grandvertois. Découverte de la végétation et pédagogie ont rythmé cette promenade dans les rues et chemins du village. L'occasion idéale de découvrir la biodiversité qui nous entoure.

TRAVAUX :

Les travaux de l'espace vert rue des Noues ont été réalisés : création d'une sente en désactivé, pose d'un banc, éclairage par deux candélabres et recul de l'abri bus pour plus de sécurité des usagers notamment les scolaires.

Réalisation de travaux au Clos des Gâches avec pose d'un enrobé noir sur les trottoirs.

La sente du Domaine de la Saussaie a été terminée avec une liaison rue des Gâches.

Prévision : Impasse du stade avec un début des travaux mi-juillet.

Madame Marie-France PIGEON :

Samedi dernier, a eu lieu à l'initiative de « Vert-le-Grand Autrefois », la commémoration du crash du B 24 américain, le 25 juin 1944, à côté de la ferme des Noues, dans lequel sont morts ou ont été fait prisonniers 10 aviateurs américains.

Hier, Dimanche, dans le jardin de l'auberge avait lieu la fête paroissiale : la messe en plein air a été suivie d'un apéritif et du déjeuner / barbecue.

Monsieur Olivier JOSSE :

La remise des prix aux écoles s'est déroulée vendredi 24 juin après-midi et le carnaval des écoles s'est lui déroulé samedi 25 juin au matin. Ces deux manifestations ont connu un bon succès et marqué la fin de l'année scolaire.

Si nous n'arrivons toujours pas à trouver de médecins pour la maison médicale, comme c'est le cas de la quasi-totalité des

communes du département, nous ne ménageons pas nos efforts et multiplions les contacts et initiatives tous azimuts.

Une vidéo de recherche de médecins est en ligne sur le facebook et le site du village.

La maison médicale ouvrira ses portes avec les infirmières à partir du 4 juillet.

De nouveaux contacts sur la télémédecine augmentée ont été pris et pourront potentiellement être mise en place avec la participation des infirmières du village et du secteur.

Monsieur Christophe RICHARD :

- Hommage aux aviateurs américains :
S'est déroulée le samedi 25 juin une cérémonie d'hommage. Celle-ci était émouvante et vous pouvez retrouver les photos et la vidéo sur la page Facebook de la Mairie.
- Nous avons un ancien habitant de Vert le Grand qui s'est investi dans les associations, les commissions municipales, au niveau des Sapeurs-Pompiers, mais surtout a œuvré à la création et au fonctionnement du club de judo pendant de nombreuses années. Je vous soumetts donc l'idée de baptiser le DOJO : Jacques Huet.

Madame Simone CADIX :

Il est constaté rue des Gâches que des ronces sortent de certaines propriétés privées. Voir pour que soit adressé un courrier pour rappeler aux propriétaires leur obligation d'entretien.

Monsieur Éric DAGUIN :

Le 11 juin, le Comité des fêtes a organisé un après-midi pêche à la ligne pour les enfants du village suivi d'une soirée barbecue. Cette manifestation s'est très bien passée et nous avons eu beaucoup de chance avec le temps.

Monsieur Emmanuel HUET :

Pour représenter la municipalité, j'ai assisté samedi 25 juin au gala de danse avec Sandrine et Valérie.

Madame Sandrine DERYCKE :

Les travaux réalisés rue des Noue sont une très belle réussite.

Madame Sarah STOEBNER :

Suite à plusieurs points que j'ai eu dernièrement avec les services communaux et afin de fluidifier l'organisation du service jeunesse, je proposerai lors de la prochaine assemblée générale de l'association Jeunesse Grandvertoise, qui se tiendra le 7 juillet prochain, de dissoudre cette dernière. Nous prendrons les décisions par le seul biais de la commission.

La séance est levée à 20h25 heures.